

Mettre fin à l'extinction des espèces

Dans l'étude publiée en février dernier dans la revue Ecography, un consortium d'experts¹ analyse la redistribution géographique d'espèces animales et végétales en danger. Dans le contexte de la COP 15 sur la biodiversité, plusieurs solutions pour les protéger sont proposées.

Le changement climatique et la perte d'habitat constituent les deux principales menaces pour la préservation de la faune et la flore. Cette étude, réalisée sur plusieurs continents et prenant en compte un nombre important d'espèces, montre qu'une gestion efficace de ces deux facteurs pourrait contribuer à limiter l'extinction des espèces. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et protéger des terres tropicales réduirait de moitié la disparition massive d'animaux et végétaux. Une des voies d'action à privilégier est de procéder à un élargissement conséquent des zones protégées de la planète.

#1

Le changement climatique continue d'altérer les habitats naturels de certaines espèces et oblige des organismes à migrer ou s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie. Les chercheurs ont analysé la distribution géographique actuelle et future de plus de 104 059 espèces animales et végétales en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Il s'agit de la plus grande collecte de données jamais réalisée, ce qui met en lumière l'insuffisance des travaux menés jusqu'ici pour mesurer l'impact combiné de la limitation du changement climatique et de l'augmentation de l'étendue des zones protégées.

#2

Les scientifiques ont réalisé une modélisation permettant de calculer le risque d'extinction des espèces se partageant la surface actuelle de terres tropicales (17%). Ils sont parvenus à la conclusion qu'avec une protection de 30% de ces terres, associée à la réduction de gaz à effet de serre (en limitant le changement climatique à 2°C), le risque d'extinction pourrait diminuer de plus de 50%.

#3

Ces résultats doivent guider les responsables des Nations Unies lors de la COP 15, reportée à la semaine du 17 au 31 mai 2021 à Kunming (Chine). La protection d'au moins 30% des terres et océans de la Terre d'ici 2030 est un objectif crucial : certains organismes ne pourront s'adapter à la disparition ou au déplacement d'autres espèces dont ils dépendent, d'où l'importance de mettre en place de larges zones protégées.

L'avis de Géraud Guibert, Président de LFE

L'objectif de protection de 30% des terres et océans est loin d'être atteint (15% actuellement). Conformément aux recommandations des scientifiques, cela doit devenir un objectif majeur des politiques publiques.

¹ dont Lee Hannah, Patrick R. Roehrdanz et Pablo A. Marquet